

DECISION DU PRESIDENT

OBJET : ENFANCE/JEUNESSE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA MSA DE LA VENDEE DANS LE CADRE DES ACTIONS PARENTALITE DE LA SEMAINE PETITE ENFANCE ORGANISEES DU 13 AU 21 MARS 2026 PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-DCL-BICB-37 du 12 janvier 2026 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et notamment l'article 2 Groupe 2.1.1. Petite enfance, enfance et jeunesse ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C193/2025, du 2 octobre 2025, approuvant les délégations de compétences du Conseil communautaire au Président ;

Vu l'arrêté n°A072/2025 en date du 9 octobre 2025 portant délégation de fonction du Président à Monsieur Louis-Marie BRIFFAUD, 2ème vice-Président et notamment « toute décision relative à aux demandes et acceptations de subventions au profit de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie [...] » (1.1P) ;

Considérant l'avis favorable du pôle Qualité de vie du 10 décembre 2025 sur la programmation de la semaine nationale petite enfance 2026 en direction des familles, des jeunes enfants et des professionnels de la petite enfance de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie ;

Considérant la possibilité de demande de financement à la MSA pour l'organisation des actions et des animations dans le cadre du développement d'actions de soutien à la parentalité ;

Considérant que le programme d'actions et d'animations organisé par le RPE pour la semaine nationale petite enfance 2026 est éligible à cette subvention ;

Nous, Président de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie ;

DECIDONS

- de déposer une demande de subvention, d'un montant de 1 450 €, pour l'organisation d'un programme d'actions et d'animations dans le cadre de la semaine nationale petite enfance 2026 auprès de la MSA de la Vendée, ci-annexée ;
- d'autoriser le Vice-Président en charge du Pôle « Qualité de vie » à signer tous actes y afférent.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Le

09 MARS 2026

Mise en ligne et/ou notifié le :

09 MARS 2026

par délégation du Président, Christian CHATELLIER, Louis
Marie BRIFFAUD, 1er Vice-Président (A072/2025)



♦ Le Président informe que la présente décision, à supposer que celle-ci elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage :

- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX,
- ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Conformément à l'article R421-7 du Code justice administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de, respectivement, un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Annexe :

Votre demande de financement "Grandir en milieu rural"

La structure, l'association ou l'organisme porteur du projet :

Nom de la structure

COMMUNAUTE COMMUNES PAYS
CHÂTAIGNERAIE

Adresse

MAISON DE PAYS LA TARDIERE ROND-
POINT DES SOURCES DE LAVENDEE
85120 TERVAL

N° de SIRET

248500415 00067

Le pilote du projet :

Projet suivi par

RELAIS PETITE ENFANCE
HELENE LEBOEUF

N° de téléphone

0602735188

Adresse email

rpe@ccplc.fr

Le représentant de la structure :

Le nom

Monsieur Christian
CHATELLIER

N° de téléphone

02 51 69 61 43

Adresse email

accueil@ccplc.fr

Votre projet "Grandir en milieu rural"

Quelle communauté de
communes est concernée
par l'action ?

PAYS DE LA
CHATAIGNERAIE [AO26]

Votre projet :

Intitulé du projet

SEMAINE PETITE
ENFANCE 2026

La localisation de l'action

L'ensemble du territoire de la Communauté de
Communes du Pays de La Châtaigneraie

Quelle est la thématique du projet ?

STRUCTURE ACCUEIL PETITE ENFANCE
[AO01]

Présentation synthétique du projet

Participation à la semaine nationale petite
enfance 2026 L'ensemble des partenaires du
comité local du REAAP de la Châtaigneraie de
mai 2025 a travaillé sur les différents besoins
qui pouvaient être repérés dans les familles et
chez les professionnels de la petite enfance et
a ensuite validé la participation du territoire à la
semaine nationale petite enfance en 2026.

Présentation synthétique des objectifs de votre
projet :

Les besoins ont été repérés par les partenaires
du REAAP local. En effet il n'existe pas de
proposition de rencontre parents enfants (ou
seulement parents) sur le territoire, hormis les
séances de bébés lecteurs. Ce projet a donc
pour objectif de proposer aux parents et aux
professionnels de la petite enfance plusieurs
événements à vivre avec les enfants afin de

renforcer le lien parent enfant, le lien parent professionnel petite enfance. Une conférence est également prévue en direction des parents afin de susciter une réflexion autour de l'outil parental qu'est la voix, le chant, la musique avec les enfants. En proposant également aux professionnels petite enfance (assistantes maternelles et Etablissements Accueil des jeunes enfants) et aux familles, diverses séances lecture, musique, éveil des sens, avec les enfants, ceux-ci seront familiarisés avec les lieux de culture du territoire (notamment les bibliothèques et l'école de musique). Plusieurs événements (conférence, conseils lecture aux petits) amèneront les professionnels et les familles à réfléchir à leur pratique parentale et professionnelle et pourront ainsi l'améliorer

Public (nombre, enfants, familles, tout public...)

Les différents événements s'adressent aux parents ayant des jeunes enfants (0/3 ans) en priorité mais aussi aux professionnels accompagnés des enfants confiés

Le calendrier de l'action

Du vendredi 13 mars au samedi 21 mars 2026

Quels sont les intervenants pour cette action (internes et externes)

Les intervenants sont : des orthophonistes du territoire, des compagnies d'artistes (musiciens, comédiens), des agents des services de la communauté de communes (école de musique, bibliothèque, RPE), des bénévoles des bibliothèques

Comment pensez-vous communiquer sur votre action et valoriser le soutien de la MSA :]

Par le biais de notre contact avec la population du milieu agricole, par le biais du flyer de communication

Le financement de votre projet :
Budget du projet (montant total)

10858.40 euros

Quels sont vos co-financements (noms, montants, précisez si les demandes sont accordées ou en attente de validation)

CAF Vendée 5428 euros en attente de validation, Conseil départemental Vendée 1000 euros en attente de validation,

Participation financière du public

Non

[Soutien sollicité à la MSA (montant demandé)
Destinataire du paiement de la subvention

1450 euros
Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie

Les documents à fournir

Merci de nous fournir le budget prévisionnel :

Le-budget-subvention-(2).xls (60 KB)
BUDGET PREVISIONNEL

Vous pouvez nous fournir d'autres éléments permettant d'appuyer votre demande :

Contrat-de-cession-Exposition-PHILÉMOI.pdf
(1530 KB)

Compagnie pour ma pomme Philémoi

Contrat-de-cession-Le-doudou-à-Jojo.pdf (636
KB)

Compagnie Arbre à fil

Convention-de-formation-La-Musique-et-le-
tout-petit.pdf (786 KB) Conférence "Enfance

et musique"flyer-semaine-petite-enfance.pdf
(82 KB) Flyers communication

